

Commune de  
**BARBAZAN**  
(Haute-Garonne)



**ARRÊTÉ PORTANT RECLASSEMENT INDICIAIRE  
A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2015  
De Madame VARINOIS Aline**

**STATION THERMALE CLASSEE**

Le Maire de BARBAZAN,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la Loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,  
Vu le Décret n° 87-1107 du 30 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,  
Vu le Décret n° 87-1108 du 30 décembre 1987 fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,  
Vu le Décret n° 2014-78 du 29 janvier 2014 modifiant le décret n° 87-1107 du 30 décembre 1987 portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,  
Vu le Décret n° 2014-80 du 29 janvier 2014 modifiant les dispositions indiciaires applicables aux agents de la catégorie C et de la catégorie B de la fonction publique territoriale  
Vu l'arrêté en date du 19/05/2014 classant **Madame VARINOIS Aline** au 3<sup>ème</sup> échelon du grade d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 24/03/2014,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1:** À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, **Madame VARINOIS Aline**, percevra la rémunération basée sur l'indice brut 342 afférente au 3<sup>ème</sup> échelon de l'échelle 3.

**ARTICLE 2:** Le présent arrêté sera transmis au Président du Centre de Gestion, au Comptable de la Collectivité et notifié à l'intéressée.

**Notifié le :**

**Signature :**

*16 janvier 2015*  
*Varinois*

Fait à BARBAZAN, le 08/01/2015  
Le Maire

M. STRADERE



*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse : 68 rue Raymond IV - BP 7007- 31068 TOULOUSE CEDEX 7*